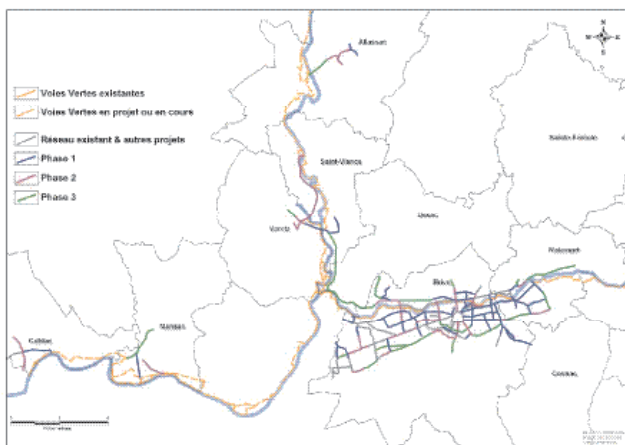


## Schéma cyclable et doux de Brive-la Gaillarde

### Le réso vélo pour zéro Co<sub>2</sub>

Le Schéma Cyclable de l'Agglo de Brive a pour ambition de faire de la pratique du vélo une réelle alternative à la voiture pour les déplacements utilitaires de courte distance du type domicile – travail, domicile – établissements scolaires et domicile - achat, au même titre que la marche et les transports collectifs.



La première phase du Schéma Directeur Cyclable porte sur la réalisation d'un réseau cyclable cohérent à l'échelle de l'agglomération.





L'aménagement des connexions entre les itinéraires et le traitement des discontinuités sera une priorité majeure.


Différents types d'aménagement seront proposés : bandes cyclables, amé-

nagements en site propre, zones de rencontre, ...

#### La pratique du vélo permet :

- de réduire la pollution de l'air et la pollution sonore engendrées par le trafic automobile,
- d'améliorer la qualité de vie,
- de préserver l'environnement,
- de donner une image positive et dynamique du territoire.



**AGGLO**  
de Brive  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**Objectifs**

**Un schéma créant 85 km cyclables supplémentaires**

**Moyens**

**11 actions sont prévues au schéma directeur cyclable qui répondent aux enjeux d'une politique cyclable globale, pour un montant total sur 10 ans de 5,12 M€ HT, dont 4,3 M€ HT pour la réalisation du réseau cyclable.**

**Contact**

**Michaël JARRY**  
05 55 74 93 01  
[michael.jarry@agglo-brive.fr](mailto:michael.jarry@agglo-brive.fr)



## Le réso vélo pour zéro Co<sub>2</sub>

Les axes du réseau cyclable à aménager ont été définis selon les critères suivants :

→ Une liaison de la voie verte au tissu urbain ;

→ Le potentiel d'usagers et pôles générateurs à desservir :

- gares et haltes ferroviaires
- établissements d'enseignement secondaire et supérieur
- quartiers d'habitat collectif
- zones d'activités
- zones sportives et de loisirs

→ La possibilité de créer un aménagement continu en connexion avec d'autres itinéraires ;

→ Le degré de faisabilité technique ;

→ La prise en compte des projets connexes.

Une politique cyclable ne doit pas se limiter à la création d'un réseau : si l'aspect voirie est nécessaire, il est indispensable de mettre en place des services complémentaires aux cyclistes : stationnement, loca-

tion, entretien...

C'est la mise en place d'un système « résovélo » qui permettra de mieux partager l'espace et de légitimer, face au « tout auto », ce mode de déplacement alternatif.



Pour en savoir plus...

[www.agglo-brive.fr](http://www.agglo-brive.fr) rubrique actualités